

**GENERALI est le nouvel assureur choisi par la Fédération Française de Karaté pour protéger son activité et ses licencié-e-s . Ce nouveau contrat est souscrit par l'intermédiaire du courtier WTW. Les équipes du département Sports et Evènements seront au quotidien à vos côtés pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches liées aux assurances.**

### Qui est assuré-e?

- La Fédération française de karaté
- Les ligues régionales et comités départementaux
- Les clubs affiliés
- Les licencié-e-s
- Les dirigeant-e-s et cadres d'animation
- Les préposé-e-s salarié-e-s ou non de la Fédération, Les stagiaires, les aides bénévoles
- Les personnes des essais/découverte

### Quelles sont les activités assurées?

- Les activités sportives, culturelles et récréatives (fêtes, bals..) pratiquées sous l'égide de la fédération ou de ses structures affiliées et se déroulant dans le prolongement des activités sportives assurées.
- Les manifestations promotionnelles vente et fourniture d'objets publicitaires
- Les séances d'entraînement et stages
- Les stages de formation dispensées par les entités assurées

**En cas d'accident corporel survenu au cours d'une activité couverte par le contrat d'assurance fédéral, vous devez procéder de la manière suivante :**



**Déclarer un sinistre :**  
(dans les 5 jours ouvrés)

**@ ffkarate@wtwco.com**



**WTW**  
WTW DGPL FEDERATIONS  
2 Rue de Gourville  
45911 Orléans Cedex 9

### Des questions sur le contrat d'assurance ou besoin d'aide pour une déclaration ?

Vous pouvez nous joindre :

**09 72 72 28 91**

Depuis l'étranger :

**+33 972 722 891**



Avant d'engager des frais d'assistance médicale ou de rapatriement, il est **indispensable** de contacter EUROPE ASSISTANCE (24h/24 et 7j/7) au **+ 33 1 41 85 91 47**

24h/24 en communiquant le numéro du contrat **AT882620** et le n° d'adhésion **58 225 190**

Par internet : <https://sinistre.europ-assistance.fr>

Par mail : [sinistre@europ-assistance.fr](mailto:sinistre@europ-assistance.fr)